

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Iris , Les Berges du Lac -1053 Tunis -

La Société Tunisienne d'Investissement -Tuninvest –SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2009. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes, Mr. Fayçal DERBEL.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre		
		<u>Notes</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
	Immobilisations financières		4 830 756	4 626 271
	Moins : provisions		<u>(860 100)</u>	<u>(315 100)</u>
		3	<u>3 970 656</u>	<u>4 311 171</u>
	TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 970 656</u>	<u>4 311 171</u>
ACTIFS COURANTS				
	Autres actifs courants	4	285 706	251 888
	Placements et autres actifs financiers	5	3 647 650	2 282 646
	Liquidités et équivalents de liquidités	6	350	49 446
	TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>3 933 706</u>	<u>2 583 980</u>
		31 Décembre		
		<u>Notes</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
	Capital social		4 830 000	4 830 000
	Réserves		472 088	414 116
	Résultats reportés		425 268	454 654
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 727 356</u>	<u>5 698 770</u>
	Résultat de l'exercice		1 521 444	704 786
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>7 248 800</u>	<u>6 403 556</u>
PASSIFS				

PASSIFS COURANTS

Autres passifs courants	8	655 562	491 595
TOTAL DES PASSIFS		<u>655 562</u>	<u>491 595</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 904 362</u>	<u>6 895 151</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	9	2 370 302	849 610
Autres revenus	10	37 646	35 853
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>2 407 948</u>	<u>885 463</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions	3	545 000	-
Reprise sur provisions		-	(105 073)
Charges nettes sur cession de titres	11	17 271	106 456
Diverses charges d'exploitation	12	320 087	178 402
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>882 358</u>	<u>179 785</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 525 590</u>	<u>705 678</u>
Autres pertes ordinaires		(1 731)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 523 859</u>	<u>705 678</u>
Impôts sur les sociétés	13	(2 415)	(892)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>1 521 444</u>	<u>704 786</u>
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 521 444</u>	<u>704 786</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2008</u>	<u>2007</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	7	1 521 444	704 786
Ajustements pour :			
Dotations aux provisions	3	545 000	-
Reprise sur provisions		-	(105 073)
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(1 933 420)	(458 728)
Moins values sur cessions d'immobilisations financières	11	-	105 073
Variation des :			
Autres actifs courants	4	(33 818)	34 361

Placements et autres actifs financiers	5	(1 348 368)	501 660
Autres passifs courants	14	165 085	(2 138)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(1 084 077)</u>	<u>779 941</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3	(610 280)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15	2 321 461	1 391 772
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>1 711 181</u>	<u>1 391 772</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	7	(676 200)	(676 200)
Décaissement suite à la réduction du capital	7	-	(1 449 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(676 200)</u>	<u>(2 125 200)</u>
Variation de trésorerie		<u><u>(49 096)</u></u>	<u><u>46 513</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice		49 446	2 933
Trésorerie à la clôture de l'exercice		350	49 446

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.

- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2008</u>	<u>2007</u>
Titres de participation	(A)	3 985 758	3 672 880
Titres immobilisés		650 100	650 100
Créances immobilisées	(B)	<u>194 898</u>	<u>303 291</u>
Montant brut		<u>4 830 756</u>	<u>4 626 271</u>

A déduire :

Provisions pour dépréciation	(C)	(860 100)	(315 100)
Montant net		<u>3 970 656</u>	<u>4 311 171</u>

A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2007</u>	3 672 880	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>		
* Société TUNISAVIA	610 280	
<u>Cessions de l'exercice</u>		
* Société TUNIFIL	(10)	3
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	(100 013)	53 115
* Société MEDIS	(197 379)	1 477 646
<u>Soldes au 31 Décembre 2008</u>	<u>3 985 758</u>	<u>1 530 764</u>

B/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 194.898, contre D : 303.291 au 31 Décembre 2007 se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Créances sur produit de cession des actions TECHNO-CATHERING	-	19 669
- Créances sur produit de cession des actions TUNISIA SEAWAYS	-	40 000
- Créances sur produit de cession des actions HYDROSOL	194 898	243 622
<u>Total</u>	<u>194 898</u>	<u>303 291</u>

C/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 860.100, contre D : 315.100 à la même date de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>Variation</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	55 000	545 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100	-
<u>Total</u>	<u>860 100</u>	<u>315 100</u>	<u>545 000</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2008

I- Titres de participation

Emetteur	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	97 642	10,000	5,121	500 000	Souscription et actions gratuites	1995	26,39%
* Société TUNISAVIA	202 206	10,000	5,574	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	1995 et 2008	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	(a)	1996	22,17%
* Société MEDIS	74 468	10,000	6,481	482 621	(b)	1996 et 1999	6,21%
* Société Hydrosol Fondation	3 549	100,000	63,707	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	1997,1998,1999 et 2006	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	1997 et 2000	10,00%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1998	1,72%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	1998	12,97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999	13,33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	1999	0,03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	1998	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	34 700	5,000	2,882	100 000	Souscription et actions gratuites	1999	4,79%
				3 985 758			

(a) 15.000 actions souscrites, 13.500 actions acquises en bourse et 11.400 actions gratuites

(b) 63.000 actions souscrites, 5.000 actions attribuées en échange de 500 titres OMNIMED, suite à l'opération de fusion absorption MEDIS-OMNIMED, et 36.923 actions gratuites, déduction faite de 30.455 actions cédées en décembre 2008.

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2008

II- Titres Immobilisés

Emetteur	Nature du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	(a)	1999
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
					650 100		

(a) 15.000 actions souscrites et 10 actions acquises en bourse.

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	2008	2007	Variation
- Etat, impôts différés (voir note 13)	232 035	231 331	(704)
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	55 558	20 009	(35 549)
- Produits à recevoir	41 438	43 873	2 435
	594 687	560 869	(33 818)
Montant brut			
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(308 981)	
	285 706	251 888	
Montant net			

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

		<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées	(a)	108 393	350 075	-
- Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP", échues		692 316	433 998	-
- Actions		744	744	-
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav		2 057 803	99 013	(1 958 790)
* Amen Pemièrè		906 619	1 517 912	611 293
* Sicav Amen		21 956	21 085	(871)
<u>Montant brut</u>		<u>3 787 831</u>	<u>2 422 827</u>	<u>(1 348 368)</u>
A déduire :				
- Provisions	(b)	(140 181)	(140 181)	
<u>Montant net</u>		<u>3 647 650</u>	<u>2 282 646</u>	

(a) Le compte "échéances à moins d'un an sur les créances immobilisées" se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
* Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP"	-	258 318
* Créances sur produit de cession des actions "TUNISIA SEAWAYS"	40 000	30 000
* Créances sur produit de cession des actions "HYDROSOL"	48 724	48 724
* Créances sur produit de cession des actions "TECHNO-CATHERING"	19 669	13 033
<u>Total</u>	<u>108 393</u>	<u>350 075</u>

(b) Les provisions correspondent aux créances sur produit de cession des actions SOPAT - DINDY - NUTRITOP

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Amen Bank	251	49 329
- City Bank	17	17
- Tunisie Valeurs	80	80
- Amen Invest	2	20
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>350</u>	<u>49 446</u>

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Capital social	(A)	4 830 000	4 830 000
- Réserve légale	(B)	472 088	414 116
- Résultats reportés		425 268	454 654
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>5 727 356</u>	<u>5 698 770</u>
		<hr/>	<hr/>
Résultat de l'exercice (1)		1 521 444	704 786
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>7 248 800</u>	<u>6 403 556</u>
		<hr/>	<hr/>
Nombre d'actions (2)		966 000	966 000
		<hr/>	<hr/>
Résultat par action (1) / (2)		1,575	0,730

(A) : Au 31 Décembre 2008, le capital social est de DT : 4.830.000 composé de 966.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 dinars libérée en totalité.

(B) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2006	6 279 000	354 597	482 918	707 455	7 823 970
Affectations approuvées par l'A.G.O du 10 Mai 2007		59 519	647 936	(707 455)	-
Dividendes sur le bénéfice de 2006			(676 200)		(676 200)
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 10 Mai 2007	(1 449 000)				(1 449 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2007				704 786	704 786
Solde au 31 Décembre 2007	4 830 000	414 116	454 654	704 786	6 403 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 Mai 2008		57 972	646 814	(704 786)	-
Dividendes sur le bénéfice de 2007			(676 200)		(676 200)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2008				1 521 444	1 521 444
Solde au 31 Décembre 2008	4 830 000	472 088	425 268	1 521 444	7 248 800

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	2008	2007
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, TVA à payer	5 976	5 607
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 048	358
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses Charges à payer (b)	172 136	10 110
- Produits constatés d'avance (c)	234 402	235 520
<u>Total</u>	<u>655 562</u>	<u>491 595</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement la rémunération, de la société " Tuninvest Finace Group", en fonction du rendement effectif des capitaux investis pour D : 160.185.

(c) Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 234.402, contre D : 235.520 au 31 décembre 2007, se détaillent comme suit :

	2008	2007
- Intérêts constatés sur cession actions SOPAT, DINDY et NUTRITOP	178 176	178 176
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2004 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY, NUTRITOP	26 661	26 661
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2005 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	21 209	21 209
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2006 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	7 955	7 955
- Intérêts constatés sur cession des actions TECHNO CATHERING	401	1 519
<u>Total</u>	<u>234 402</u>	<u>235 520</u>

NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Dividendes des titres de participation	326 356	264 537
- Dividendes des titres Sicav	59 810	40 624
- Revenus des titres immobilisés	12 208	12 173
- Plus values sur cession de titres de participation (Voire Note 3)	1 530 764	-
- Plus values sur cession de titres immobilisés (a)	402 656	458 728
- Plus values sur titres Sicav	16 243	41 136
- Revenus des créances	22 265	32 412
<u>Total</u>	<u>2 370 302</u>	<u>849 610</u>

(a) : La plus value sur cession des titres immobilisés correspond au complément de prix de vente des actions PACK SERVE réalisée au cours de l'exercice 2007, qui a été calculé sur la base des résultats de 2007 des filiales, conformément aux termes du contrat de cession du 25 décembre 2006.

NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Intérêts des comptes courants	2 646	853
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
<u>Total</u>	<u>37 646</u>	<u>35 853</u>

NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Moins values réalisées sur cession des titres immobilisés	-	105 073
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	17 271	1 383
<u>Total</u>	<u>17 271</u>	<u>106 456</u>

NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	280 723	135 519
- Publicités, publications, relations publiques	6 037	3 408
- Frais de négociation des titres	6 584	5 746
- Services bancaires et assimilés	180	72
- Jetons de présence	13 000	13 000
- T.C.L	4 830	1 785
- Cotisations et dons	2 000	-
- Autres charges	6 733	18 873
<u>Total général</u>	<u>320 087</u>	<u>178 402</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 269.035, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Bénéfice comptable	1 523 859	705 678
A déduire		
- Dividendes	(386 166)	(305 161)
- Plus values sur cessions de titres	(1 933 420)	(458 728)
- Plus values latentes des titres SICAV	(16 243)	(8 748)
- Reprise sur provisions	-	(105 073)
A réintégrer		
- Provisions	545 000	-
- Moins values sur cessions de titres SICAV	17 271	1 383
	<u>(249 699)</u>	<u>(170 650)</u>
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>		
Pertes fiscales antérieures, reportables		
- Perte de l'exercice 2007	(170 650)	-
- Perte de l'exercice 2006	(102 195)	(102 195)
- Perte de l'exercice 2005	(172 928)	(172 928)
- Perte de l'exercice 2004	-	(507 088)
	<u>(695 472)</u>	<u>(952 861)</u>
<u>Reports déficitaires</u>		
Impôt au taux de 35%	2 415	892
<i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>		
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(231 331)	(217 331)
- Retenues sur placements et autres	(3 119)	(14 892)
	<u>(232 035)</u>	<u>(231 331)</u>
<u>Impôt à reporter</u>		

NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

La variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Total des autres passifs courants 2008	655 562	-
- Total des autres passifs courants 2007	(491 595)	491 595
- Total des autres passifs courants 2006	-	(447 526)

- Intérêts sur cessions titres	1 118	1 793
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	-	(48 000)
<u>Total</u>	<u>165 085</u>	<u>(2 138)</u>

NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Total créances immobilisées au 31/12/2008	(194 898)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2007	303 291	(303 291)
- Total créances immobilisées au 31/12/2006	-	653 366
- Total des créances convertibles au 31/12/2006	-	463 450
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2008	(108 393)	
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2007	350 075	(350 075)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2006	-	449 369
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2008	(692 316)	-
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2007	433 998	(433 998)
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2006	-	202 043
- Encaissement sur cession des actions PACK SERVE	402 656	664 701
- Avances sur cession actions les grands magasins spécialisés "GMS"	-	48 000
- Encaissement sur cession des actions "TUNIFIL"	13	-
- Encaissement sur cession des actions "SPG"	153 128	-
- Cessions des actions MEDIS	1 675 025	-
- Intérêts sur cessions titres	(1 118)	(1 793)
<u>Total</u>	<u>2 321 461</u>	<u>1 391 772</u>

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Messieurs les Actionnaires,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 10 Mai 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.904.362 et un bénéfice net de D : 1.521.444, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 4 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 1998 au 31 Décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en Janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration ne s'est pas encore prononcée sur les observations et arguments présentés par la société, justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend, pour l'essentiel, de la position de l'administration fiscale sur des questions de fond concernant d'une part le champ d'intervention des SICAR et d'autre part, la période de prescription retenue (9 ans) et enfin la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

Opinion

5 - A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédant, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 avril 2009

Le Commissaire aux Comptes

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2008.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2008, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 17 avril 2009

Le Commissaire aux Comptes